



Université du Québec

**Direction du Régime de retraite
des chargés de cours**

475, rue du Parvis
Québec (Québec) G1K 9H7, Canada
Téléphone : 418 657-4327
rrccuq@uquebec.ca
www.uquebec.ca/rrcc/

CFP – 004M
C.P. – Rapport
D'Amours

Comité de retraite du
Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

MÉMOIRE

présenté à la Commission des finances publiques

Consultations particulières sur le rapport
Innover pour pérenniser le système de retraite (Rapport d'Amours)

Juin 2013

PRÉSENTATION

Le Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (RRCCUQ) est un régime à cotisation déterminée au service d'environ 2 300 participants oeuvrant dans huit établissements du réseau de l'Université du Québec. C'est le 1^{er} juin 1990 qu'est entré en vigueur le Régime, conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. Il a également franchi en 2010 l'étape symbolique de 100 millions \$ accumulés. Le RRCCUQ est administré par le Comité de retraite, un comité paritaire composé de huit représentants des participants actifs, d'un représentant des participants non actifs, de huit représentants des établissements, d'un membre indépendant et d'un secrétaire.

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

Les membres du Comité de retraite sont préoccupés à l'égard du vieillissement des participants au Régime de retraite des chargés de cours et des conséquences importantes sur les sorties de fonds qui s'accroîtront au cours des prochaines années.

Par son rôle de fiduciaire, d'agir toujours dans l'intérêt premier des participants, le Comité de retraite est fortement préoccupé par les délais faisant en sorte que des participants prennent leur retraite et doivent dès lors quitter le Régime puisque celui-ci ne peut leur offrir de laisser leurs actifs dans la caisse de retraite, les privant du coup des avantages en découlant. C'est pourquoi les membres du Comité de retraite aimeraient que le Régime de retraite des chargés de cours puisse offrir des fonds de revenu viager (FRV) à ses participants.

D'ailleurs, depuis 2008, le Comité de retraite a eu différents échanges avec la Régie des rentes du Québec (RRQ) et il est toujours en attente que la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et sa réglementation soient modifiées afin de permettre aux régimes de retraite à cotisation déterminée d'offrir des fonds de revenu viager (FRV). Cette offre permettrait de

maintenir un niveau d'actifs plus élevé et une économie des frais de gestion raisonnables pour l'ensemble des participants et des retraités. Le participant conserverait la possibilité de sortir ses fonds du régime pour faire l'achat d'une rente ou les transférer dans un CRI ou un FRV à l'extérieur de la caisse de retraite. L'objectif est d'élargir les options offertes aux participants sans restreindre les possibilités actuelles.

POSITION DU COMITÉ DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS

Le Comité de retraite du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec avait déposé un mémoire au Comité d'experts sur l'avenir du système de retraite du Québec. En relation avec cette demande de longue date, le Comité de retraite a été très heureux de constater la présence de la recommandation numéro 19 dans le Rapport d'Amours sur la modification de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* afin de permettre le versement de prestations variables d'un régime à cotisation déterminée selon le modèle d'un fonds de revenu viager. Les membres du Comité de retraite sont unanimes sur cette position et favorables à la mise en œuvre de cette recommandation le plus rapidement possible. D'ailleurs, le Comité se fera un plaisir de collaborer avec la Régie des rentes du Québec pour l'application de ces nouvelles mesures.

Le Comité de retraite est également favorable aux recommandations 20 et 21 du rapport d'Amours qui apporteraient plus de flexibilité à nos participants concernant le décaissement de leurs fonds dans le temps.

Pour le Comité de retraite des chargés de cours,



Stéphane Gamache

Directeur

Régime de retraite des chargés de cours
de l'Université du Québec